

Procès-verbal de la Séance de Conseil Municipal DU JEUDI 19 FÉVRIER 2009

Étaient présents : M. AUTRÉAU, M. PLUOT, M. VIDET, M. HEMBISE, M. DOYEN, M^{me} GEORGET, M. TONIUTTI, M. DEFAUX, M^{me} PROTAT, M^{elle} CORDIER, M^{me} PASQUIER,
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : M^{me} CHARLOIS

Secrétaire de séance : M^{me} Annie GEORGET.

M. DOYEN est absent en début de séance et excusé. Il prend part aux délibérations à partir des discussions concernant l'adhésion à la fourrière de Romilly.

APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :

Monsieur James AUTREAU donne lecture du procès-verbal de la séance du 13 Novembre 2008, publié et affiché en son temps, qui est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

✚ Compromis de vente pour la parcelle ZY n°7

Par délibération n° 5338 du 2 juillet 2008, le Conseil Municipal a autorisé la vente d'une partie de la parcelle ZY n°7 en vue de l'implantation d'une surface commerciale Ecomarché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE :

- ✓ AUTORISE le Maire à procéder à la division de la parcelle ZY n° 7 avec l'assistance d'un géomètre expert, la SCP GUEBELS, SORET, MARKARIAN.
- ✓ DÉCIDE que les frais de bornage seront intégralement supportés par la commune, en précisant qu'une indemnité de remboursement pour les frais engagés sera définie dans le compromis de vente.
- ✓ AUTORISE M. Le Maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique concernant la parcelle ZY n° 7 pour partie à la société ITM DEVELOPPEMENT EST.

✚ Adhésion à la fourrière intercommunale de Romilly sur Seine

Suite au nombre de plus en plus important de chien perdu sur la commune, M. AUTRÉAU propose d'adhérer à la fourrière intercommunale de Romilly. En effet, à l'heure actuelle, la commune n'a aucune solution de placement pour les chiens perdus sur son territoire, or il s'agit d'une obligation prévue par le Code rural.

Une adhésion annuelle, versée sous forme de subvention, est fixée au prorata du nombre d'habitant de la commune. En 2009, la cotisation s'élève à 0,62 € par habitant, soit environ 933 euros par an.

L'ouverture du chenil, gérée par l'association SOS ROMILLY CHIENS dont la Présidente est M^{me} TURQUIN, est prévue pour le mois de Mars 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE son adhésion à la fourrière de Romilly et le versement de la cotisation correspondante.

✚ Demande de D.G.E. pour l'acquisition d'un défibrillateur

Considérant que les dossiers de demande de D.G.E. devaient être déposés avant le 26/01/09, une demande pour l'acquisition d'un défibrillateur a été faite sous forme d'arrêté du Maire.

Pour régulariser le dossier de demande, la sous-préfecture demande une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⊕ ACCEPTE le projet dressé par AYLIUM concernant la fourniture d'un défibrillateur automatisé externe avec les électrodes nécessaires, la boîte murale et la carte mémoire pour un montant total de :
1 894,97 € H.T. soit 2 266,38 € T.T.C.
- ⊕ SOLLICITE de l'État le subventionnement du projet dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement au taux de 40 % soit 757 €.

Des séances d'information et de formation devront être organisées par la suite, en coordination avec les services de secours.

✚ Transformation du SIS de SÉZANNE en SMIS, approbation des statuts et adhésion de quatre nouvelle communes

Le S.I. Scolaire de SÉZANNE doit modifier ses statuts suite à la présence d'une communauté de communes au sein du Syndicat (actuellement syndicat à vocation unique) pour devenir un syndicat mixte.

Le syndicat a une compétence obligatoire, assurer l'organisation des transports scolaires en tant qu'autorité organisatrice. Quatre communes ont également demandé leur adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE la transformation du SIS en **Syndicat Mixte Intercommunal Scolaire de SÉZANNE**.
- ✓ APPROUVE les statuts du Syndicat Mixte Intercommunal Scolaire de SÉZANNE.
- ✓ APPROUVE l'adhésion de la commune de BAYE, CHAMPAUBERT LA BATAILLE, FEREBRIANGES et VILLEVENARD.

✚ Plan de relance de l'économie relatif au FCTVA

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la T.V.A. (FCTVA), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'État à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe de décalage de deux ans entre la réalisation des dépenses et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 128 573 €.
- DÉCIDE d'inscrire au budget de la commune **128 574 €** de dépenses réelles d'équipement.

✚ Signature d'une Convention de partenariat avec le CDG

La loi prévoit que les Centres de Gestion peuvent assurer toute tâche en matière de retraite, d'invalidité des agents pour le compte des collectivités territoriales. Les CDG sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents. Enfin, ils apportent leur concours pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leur retraite.

Le CDG de la Marne propose donc d'intervenir auprès des communes par le biais de deux conventions :

- une convention dans le cadre du partenariat avec la Caisse des dépôts et Consignations concernant l'information et l'assistance auprès des communes affiliées, ainsi que l'intervention sur les dossiers de retraite. Aucune contribution financière ne sera due par la commune pour cette convention.
- une convention pour des prestations facultatives concernant le montage de dossier de pension. La signature de cette convention est gratuite. Par contre, si la collectivité éprouve des besoins ponctuels pour le montage et la simulation des droits à pension, le Maire pourra solliciter le CDG par bon de commande et cette étude sera facturée 30 € par dossier.

✚ Décision modificative : transfert de crédits pour frais notariés

M. AUTRÉAU rappelle la décision du Conseil Municipal concernant l'acquisition de la licence IV de Monsieur LECLERC. La précédente décision Modificative au BP 2008 prévoyait le transfert de 2500 €, prix de la licence. Or le montant des frais d'acte notarié n'ont pas été prévus, soit 479,43 €.

CRÉDIT A RÉDUIRE			CRÉDIT A OUVRIR		
Article	Nature	Montant Des crédits À réduire	Article	Nature	Montant Des crédits À ouvrir
20418	Opération 999 : Subvention autres organismes publics	- 480,00 €	205	Opération 999 Acquisition licence	+ 480,00 €

🚩 Demande de subvention de la MJC pour l'acquisition d'un ordinateur

M. le Maire présente une demande de subvention présentée par le Président de la MJC, M. DOYEN, concernant l'acquisition d'un ordinateur neuf.

Le montant du devis réalisé par la société A.C.I.D., pour une tour et un écran, s'élève à 976 € TTC.

M. DOYEN précise que 14 personnes sont inscrites aux séances d'informatique de la MJC, pour 4 ordinateurs qui fonctionnent correctement.

La MJC a également effectuée une demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'achat d'un autre ordinateur.

La MJC reçoit une subvention annuelle de la commune de 400 €.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 500 € pour aider au financement de ce matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-ACCORDE une subvention de 500 € à la MJC pour l'acquisition d'un ordinateur.

🚩 Questions diverses

M. PLUOT fait le point sur l'avancement des différents travaux :

- l'entreprise HINGANT a été retenue pour effectuer le remplacement du plafond de la MJC suite au passage de la commission de sécurité. Les travaux doivent débuter semaine 9. M. BIONAZ a commencé les travaux d'électricité.

- Toiture de l'atelier : M. FUCHS ne donne pas de réponse.

- lotissement communal : un accord a été trouvé avec M. CONTAMIN pour le passage de la voirie sur son terrain.

- M. AUTRÉAU a demandé des renseignements pour un panneau indicateur de la vitesse des véhicules (du type de celui installé à Anglure).

M. AUTRÉAU déplore la qualité des travaux réalisés par COLAS dans la traverse de Saint Just. Une accumulation importante d'eau se forme désormais à la sortie de St Just en allant sur Sauvage.

TOUR DE TABLE :

M^{elle} CORDIER : signale que M. EGGERMONT, commerçant, n'a pas eu de sapin de Noël.

Il s'agit d'un oubli qui sera corrigé pour la prochaine fois.

- demande si des sociétés qui font du démarchage à domicile ont été « accréditées » par la Mairie.

M. AUTRÉAU signale qu'il n'a validé aucune action de ce type depuis 2001.

M. TONIUTTI : demande quand seront terminés les travaux de marquage au sol dans la traversée de Sauvage.

Le marquage devrait être terminé au printemps.

- signale qu'il faudrait mettre une plaque rue du Colonel Fabien.

M. HEMBISE : fait part des dates des prochaines manifestations organisées par la commune :

-05 AVRIL : Course aux œufs de Pâques pour les enfants du village

-18 AVRIL : Feu d'artifice donné à l'occasion d'une journée de formation organisée par la société EUROBENGALE.

-08 MAI : cérémonie au monument aux Morts.

-17 MAI : course cycliste

- 30 et 31 MAI : Fête patronale de Sauvage

- 13 JUILLET : feu d'artifice

- 14 JUILLET : animations au stade

-08 et 09 AOÛT : Fête patronale de Saint Just

-19 et 20 SEPTEMBRE 2009 : Journées du patrimoine

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 20 H 00.

Vu la secrétaire de séance
Annie GEORGET

Vu le Maire,
James AUTRÉAU.